



MAIRIE DE FERQUES

31 rue Elisée Clais - 62250 Ferques
Téléphone 03 21 10 23 70 ~ Télécopie 03 21 10 23 71
E-mail : mairie@ferques.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020 PROCES VERBAL

L'An Deux mille Vingt

Le Douze Octobre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis JOLY, Maire, en suite de convocation en date du 06 Octobre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Mrs N. CALONNE (Pouvoir à R. BECUWE) - X. PALALO (Pouvoir à L. BAY)

Mmes A. LALLOYEAU (Pouvoir à A-S. BOUTROY) - M.C. ROCK (Pouvoir à N. CARBONNIER) - LEMAIRE Audrey (Pouvoir à C. SONZOGNI)

Mr G. SENECHAL absent non excusé.

Madame K. HIBERT est élue secrétaire.

1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS.

Mr le Président fait état des délégations du Conseil Municipal conformément à l'Article L2122.23 du C.G.C.T., le Conseil Municipal prend note des décisions.

• Achats et Travaux :

2051 - Concessions et droits similaires :	
- Licence mail mairie (OPALE DATA)	110.11 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique :	
- Ordinateur bibliothèque (2MRC)	1 467.37 €
2188 - Autres immobilisations corporelles :	
- Chambre froide cantine (FRIGI BOULOGNE)	1 665.24 €
- Adoucisseur d'eau cantine (CULLIGAN)	978.00 €
- Livres bibliothèque (ASSO. LA CONTRE ALLEE)	128.10 €
- DVD Bibliothèque (ADAV)	1 060.24 €
2315 - Installations :	
- Maîtrise d'œuvre Rue des Bardes (V2R)	2 944.92 €
- Publication marché Rue des bardes (LA GAZETTE)	732.20 €
- Travaux rue de la Motte (EAUX DE CALAIS)	5 580.00 €
- Travaux éclairage public (Société CITEOS)	72 075.60 €

TOTAL : 86 741.78 €

2. FORMATION DES ELUS.

Monsieur le Maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

➤ Le Maire propose à l'assemblée :

Chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Les thèmes privilégiés seront, notamment en début de mandat :

Les fondamentaux de l'action publique locale

Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions

Les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits ...)

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 3% des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire **DECIDE** :

- d'adopter la proposition du Maire à 3%

Le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux sera plafonné à 1 000.00 €.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

3. DM1 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU MT ST PIERRE.

Monsieur G. FALEMPIN présente aux membres du Conseil Municipal la décision modificative N° 1 du budget annexe lotissement du Mt St Pierre et de la Mine telle que jointe en annexe.

Celle-ci fait suite à la demande des services de la Préfecture qui ont constaté une erreur de report de 2018 au compte administratif 2019 : un excédent de 271 417.44 € au lieu de 276 703.35 €.

Il est donc demandé de réintégrer les 5 285.91 € au résultat de 2019.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative N° 1 du budget annexe lotissement du Mt St Pierre et de la Mine présentée.

4. DM1 BUDGET COMMUNAL.

La séance ouverte, Monsieur G. FALEMPIN présente aux membres du Conseil Municipal la décision modificative N° 1 du budget commune.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 E	5 000,00 €	0,00 €	0,00€
D-60623 : Alimentation	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 E
D-60631 : Fournitures d'entretien	0,00 €	5 000,00 €	0,00€	0,00€
D-6068 , Autres matières et fournitures	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 Matériel roulant	0,00€	5 000,00€	0.00 €	0,00€
D-6228 . Divers	0,00€	5 000,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00€	35 000,00 E	0,00€	0,00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 E	0,00 €	0,00 E	35 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00€	0,00€	0,00 €	35 00000€
Total FONCTIONNEMENT	0,00€	35 000,00 €	0,00€	35 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits de cessions	0,00€	0,00 €	0,00€	35 000,00 €
TOTAL R 024: Produits de cessions	0,00€	0,00 E	0,00€	35 000,00 €
D-2152 : Installations de voirie	0,00€	35 000,00 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00€	35 000,00 €	0,00 €	0,00€
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	35 000,00 f	0,00€	35 000,00 €

Après discussion, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative N° 1 du budget général présentée.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Mr G. FALEMPIN adjoint aux finances, donne lecture des propositions de subventions qui ont été débattues en Commission de Finances et qui s'établissent comme suit en annexe.

Après en avoir débattu, en l'absence des membres du Conseil Municipal intéressés par chacune de leur association (Mr R. BECUWE pour le FBC - Mr J.L. BERQUEZ pour Toujours partant - Mr R. JOLY pour l'USEF), le Conseil Municipal accepte l'ensemble des subventions proposées telles qu'elles sont jointes à la présente.

Toutefois Mr A. LACHERE souhaite s'abstenir sur la subvention de l'USEF ainsi que sur celle du FBC du fait qu'il souhaite que celle-ci soit supérieure afin d'encourager ces 2 associations.

6. SUBVENTION FARDA : TRAVAUX D'ENROBES IMPASSE DES BARDES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite pour 2020 l'attribution de la subvention au titre FARDA au taux maximum de 40% (21 935.23 €) sur un total de travaux estimé de 54 838.08 € HT.

7. SUBVENTION FARDA : TRAVAUX D'ENROBES RUE A. FRANCE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite pour 2020 l'attribution de la subvention au titre FARDA au taux maximum de 40% (12 380.00 €) sur un total de travaux estimé de 30 950.00 € HT.

8. SUBVENTION FARDA : DECI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite pour 2020 l'attribution de la subvention au titre FARDA pour un montant de 14 922.15 € sur un total de travaux estimé de 51 350.38 € HT.

9. SUBVENTION FARDA : REALISATION D'UN EQUIPEMENT MULTISERVICES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite pour 2021 l'attribution de la subvention au titre FARDA de 40% plafonné à 140 000.00 € sur un total de travaux estimé de 622 160.00 € HT.

10. ADHESION SERVICE PREVENTION SANTE DU CDG 62.

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Mme C. SONZOGNI remarque que le montant est assez élevé.

Il est donné explication des missions et de l'obligation d'avoir ce type de service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

11. APPROBATION PROJET DE MARPA.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ébauche d'un travail effectué en partenariat avec la MSA dans le cadre d'un projet de Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA).

Afin de formaliser la démarche et de pouvoir travailler avec les différents partenaires institutionnels : MSA, Conseil Départemental, bailleurs sociaux, il souhaite que l'assemblée se prononce sur le principe de mise en place d'un tel projet.

Mme C. SONZOGNI souhaite savoir qui déterminera les critères d'entrée dans la structure.

Mme CARBONNIER répond que la MSA sera compétente dans ce domaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'accepter le principe de création d'une MARPA sur la commune et autorise le Maire à engager les discussions avec les différents partenaires.

12. REGROUPEMENT ADMINISTRATIF DES ECOLES J. FERRAT ET J. FERRY.

Monsieur le Maire expose :

Le groupe scolaire J. Ferrat, composé d'une école maternelle et d'une primaire, et l'école primaire J. Ferry sont actuellement deux établissements distincts, dotés chacun d'une direction.

Afin de stabiliser les structures scolaires, il est proposé à l'assemblée de regroupement des deux entités précédemment citées en une seule, placée sous la responsabilité d'une direction unique.

Afin de formaliser la démarche et de pouvoir travailler avec les services de l'éducation nationale, il souhaite que l'assemblée se prononce sur le principe d'un regroupement - fusion des deux établissements scolaires que sont le groupe scolaire J. Ferrat et l'école primaire J. Ferry.

Mme C. SONZOGNI fait remarquer qu'il n'y a pas eu de commission scolaire, contrairement à ce qui avait été évoqué par Mr le Maire.

Elle déplore le manque de concertation au sein de celle-ci ce qui motivera son vote.

Mr le Maire prend note.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE, par 15 Pour 1 Abstention (A. LACHERE) 2 Contre (A. LEMAIRE - C. SONZOGNI), d'accepter le principe de d'un regroupement - fusion des deux établissements scolaires que sont le groupe scolaire J. Ferrat et l'école primaire J. Ferry.

AUTORISE Mr le Maire à solliciter les services de l'éducation nationale afin de mettre en place ce regroupement - fusion.

13. RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA CCT2C.

Mr le Maire fait état du rapport d'activités 2019 de la CCT2C.

Le conseil municipal en prend note.

14. RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA CCT2C.

Mr le Maire fait état du rapport d'activités 2019 du service déchets de la CCT2C.

Le conseil municipal en prend note.

15. DIVERS.

- Mme C. SONZOGNI : Mise en place de « Mairie en poche » sur la commune. Il lui est précisé que celle-ci est déjà effective depuis septembre et que l'information a été relayée dans le « Pour Vous Dire ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Fait à Ferques le 16 Octobre 2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

	Subvention 2019	Subvention demandée	Subvention proposée
Les Anciens combattants	1200	1200	1200
Les ailes d'Elinghen	2235	5000	2235
USEF	3000	4000	3000
AVT	125	125	125
FCPE	1400	1400	en attente
AC2C (Cardiogoal)	1000	1500	1000
L'alliance des Archers	0	1830	500
Sport Evasion des 2 Caps	500	3000	500
La Patriote	200	200	0
Pique et Presse	230	230	0
FBC	15000	18000	15000
Ferk Ados	2500	2500	en attente
Toujours Partant	1200	1500	1200
Dance Twirling	500	2500	500
Marquise Athlétisme	0	2000	0
Coopérative Elinghen	760	760	743
Coopérative Ferques	2280	2280	1857
Vie Libre	230	pas de demande	0
Jeunes Sapeurs-Pompiers	250	pas de demande	0
Troupe va très bien	500	pas de demande	0
	33110	48025	27860